

**Assemblée générale**

Distr. générale
27 septembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 96 de l'ordre du jour

Troisième Conférence des Nations Unies**sur les pays les moins avancés****Lettre datée du 21 août 2002, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Bénin
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration de Cotonou, adoptée à l'issue de la Conférence ministérielle des pays les moins avancés, qui s'est tenue du 5 au 7 août 2002 à Cotonou (Bénin) (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point 96 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur et
Représentant permanent,
Président du Bureau de coordination
des pays les moins avancés
(*Signé*) Joël W. Adech



**Annexe à la lettre datée du 21 août 2002,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Conférence ministérielle des pays les moins avancés

Déclaration de Cotonou

Nous, Ministres des pays les moins avancés,

Réunis à Cotonou, République du Bénin, du 5 au 7 août 2002,

Rappelant la Déclaration du Millénaire et, plus particulièrement, les Objectifs de développement du Millénaire visant à assurer l'élimination de l'extrême pauvreté,

Rappelant la Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA) en tant que tableau de bord de développement durable de nos pays pour la décennie 2001-2010,

Rappelant également l'engagement pris par la communauté internationale à la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Doha en vue de faire face à la marginalisation des PMA dans le commerce international et de les aider à s'insérer effectivement dans le système commercial multilatéral,

1. Réaffirmons que la lutte pour l'élimination de la pauvreté et le développement durable constituent des impératifs dont la réalisation permettra à nos gouvernements d'améliorer le niveau de vie des populations sur la base du renforcement durable de nos capacités de production et de consommation;

2. Réaffirmons aussi notre engagement quant à la mise en oeuvre des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, sanctionnée par l'adoption d'un objectif global de réduction de moitié de la pauvreté extrême d'ici à 2015;

3. Réitérons notre engagement total en faveur d'un partenariat renforcé, aux fins d'aboutir à la mise en oeuvre rapide des buts et objectifs énoncés dans les textes issus de cette conférence;

4. Considérons que si les PMA sont responsables au premier chef de leur propre développement, la communauté internationale et les institutions multilatérales jouent un rôle essentiel en fournissant les ressources et l'assistance technique nécessaires pour aider ces pays à accroître leurs capacités de production et poser ainsi les bases d'un développement durable;

5. Engageons les organismes des Nations Unies et les autres organisations multilatérales ainsi que les autres parties prenantes, y compris le secteur privé, à mobiliser davantage de ressources pour la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, à titre prioritaire, en coordonnant au maximum leurs efforts, en créant un effet de synergie et en faisant preuve d'un engagement total;

6. Exhortons les conseils d'administration des organismes des Nations Unies et des autres organisations multilatérales à inclure le Programme d'action en

faveur des pays les moins avancés dans leurs programmes d'activité et dans leur processus de coopération intergouvernementale;

7. Félicitons les organismes des Nations Unies, en particulier l'UNICEF, le PNUD, la CNUCED, l'UNESCO et l'OMPI qui ont déjà pris la décision d'inclure le Programme d'action dans leurs programmes d'activité, et exhortons les institutions qui n'ont pas encore pris cette décision à le faire le plus tôt possible;

8. Reconnaissons le rôle central du Conseil économique et social dans les efforts d'évaluation et de renforcement de la coordination de l'action du système des Nations Unies pour la mise en oeuvre du Programme d'action. À cet égard, toute l'attention requise devra être accordée aux problèmes des PMA dans le cadre du point intitulé : « Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies » régulièrement inscrit à l'ordre du jour du Conseil économique et social;

9. Accueillons favorablement la création du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement, et invitons le nouveau Bureau à mener des activités de plaidoyer, à établir des rapports et à assurer, à l'échelle du système des Nations Unies, la coordination des questions relatives aux PMA, conformément au mandat qui lui a été donné par l'Assemblée générale des Nations Unies;

10. Savons gré au Secrétaire général d'avoir nommé le Haut Représentant et soulignons qu'il importe de veiller à ce que le Bureau devienne pleinement opérationnel au plus vite afin d'assurer la coordination adéquate et la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre rapide et efficace du Programme d'action;

11. Reconnaissons et apprécions le rôle important joué par la CNUCED dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles dans les domaines relevant de son mandat, et en étroite collaboration avec le Bureau du Haut Représentant. Nous exhortons le Secrétaire général à accroître la capacité opérationnelle des organismes des Nations Unies, en particulier de la CNUCED, dans la conduite de leurs activités spécifiquement destinées à soutenir les PMA;

12. Recommandons, entre autres, que le Bureau du Haut Représentant élabore une liste des réalisations au niveau des pays ainsi qu'au niveau des organismes des Nations Unies, des autres organisations multilatérales et des autres parties prenantes. Cette liste sera examinée chaque année, à la session de fond du Conseil économique et social;

13. Soulignons la nécessité de créer un fonds d'affectation spéciale en faveur des pays les moins avancés qui sera géré par le Bureau du Haut Représentant, pour aider les PMA à mettre en oeuvre le Programme d'action de Bruxelles et demandons au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées dans ce sens lors de la cinquante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, sans préjudice du fonds d'affectation spéciale de la CNUCED existant déjà;

14. Estimons qu'il importe de créer dans chaque PMA un comité national qui sera chargé de suivre la mise en oeuvre du Programme d'action;

15. Estimons également qu'il importe de désigner un responsable du suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action dans tous les organismes des Nations Unies et les autres organisations multilatérales;

16. Demandons instamment au système des Nations Unies d'appliquer efficacement les résultats des conférences internationales organisées sous l'égide des Nations Unies de manière à garantir la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés;

17. Soulignons l'importance que revêt la mobilisation des ressources financières pour la mise en place d'une base structurelle solide permettant de renforcer le taux de croissance par habitant dans les PMA. À cet égard, nous demandons que nos partenaires au développement redoublent d'efforts en vue de réaliser les engagements qu'ils ont pris pour la mise en oeuvre du Programme d'action, plus particulièrement ceux relatifs à l'aide publique au développement, à l'aide et à son efficacité ainsi qu'à la dette extérieure, aux investissements étrangers directs et d'autres sources de financement privés extérieurs;

18. Demandons aux partenaires au développement, notamment aux institutions financières multilatérales, de financer les programmes prioritaires visant à éliminer la pauvreté dans les PMA, de plus en plus sous forme de dons, y compris de sources nouvelles, afin d'alléger à l'avenir le fardeau de la dette;

19. Invitons les pays donateurs à redéfinir les critères de viabilité de la dette de sorte que les pays pauvres très endettés (PPTÉ) puissent avoir accès à plus de ressources, y compris aux prêts indispensables pour combler le déficit en capitaux nécessaires au financement des programmes prioritaires;

20. Soulignons également l'importance de la mise en oeuvre des résultats du « Consensus de Monterrey » dans la mesure où ils se rapportent aux problèmes des PMA;

21. Soulignons en outre l'importance des résultats de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC à Doha et engageons la communauté internationale à mettre en oeuvre intégralement les dispositions pertinentes de la Déclaration de Doha en faveur des PMA. Dans ce contexte, nous reconnaissons l'important rôle que joueront les organisations internationales auxquelles référence a été faite dans la Déclaration de Doha, en fournissant une assistance technique aux PMA et en renforçant leurs capacités à prendre part aux cycles de négociations en cours;

22. Accueillons favorablement les propositions du Secrétaire général des Nations Unies, à savoir que le Sommet mondial pour le développement durable devrait aboutir à des résultats effectifs dans les cinq principaux domaines que sont l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la diversité biologique. En outre, vu l'étendue sans cesse plus grande des besoins spécifiques et des priorités des PMA, nous soulignons la nécessité d'inclure dans le plan de mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable, les préoccupations de ces pays liées au renforcement des capacités de production, au commerce, aux investissements, à la question de la dette, à l'éducation, aux infrastructures physiques, à l'emploi et à l'écotourisme. Ainsi, les résultats du Sommet mondial pour le développement durable devraient mettre l'accent sur la nécessité de mettre en oeuvre le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés;

23. Soulignons qu'il importe que la communauté internationale accroisse substantiellement, de toute urgence, le niveau du soutien financier et technique visant à renforcer les capacités de production du secteur rural dans les PMA. Dans ce contexte, nous demandons une collaboration plus étroite entre la Convention des

Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans la mise en oeuvre des activités identifiées par les pays concernés, et invitons la communauté internationale à accroître à cette fin son soutien financier en faveur de la Convention sur la lutte contre la désertification et du FENU;

24. Attirons l'attention sur le rôle vital que jouent les produits de base et l'agriculture dans nos économies comme source d'emploi, de devises et de recettes de l'État. À cet égard, nous lançons un appel en vue d'une collaboration accrue entre le FENU, le FEM et le Fonds commun pour les produits de base, et invitons la communauté internationale à leur accroître son appui financier et technique à cette fin;

25. Demandons instamment aux partenaires des PMA de fournir des ressources financières suffisantes aux institutions multilatérales de développement et de renforcer les activités couvertes par la seconde tranche du Fonds commun pour produits de base, sans réduire les fonds dont les PMA peuvent disposer par ailleurs à des conditions de faveur;

26. Lançons un appel à nos partenaires au développement pour qu'ils tiennent l'engagement qu'ils ont pris de fournir aux PMA les ressources financières et les technologies appropriées relatives à l'environnement, sur une base préférentielle;

27. Accueillons favorablement les initiatives du G-8 et des Nations Unies visant à combler le retard pris par les PMA dans le domaine des technologies de l'information et les invitons à combler ce fossé et à aider les PMA à s'intégrer dans ce secteur;

28. Accueillons favorablement les mesures prises par les pays développés et les pays en développement ainsi que par les institutions multilatérales en vue de promouvoir la coopération Sud-Sud et invitons ces parties prenantes à accroître substantiellement les ressources et les efforts qu'ils consacrent au renforcement des capacités et au développement dans les PMA car il importe notamment de partager avec les PMA les meilleures expériences en matière de développement durable;

29. Exprimons notre ferme soutien au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui vise à instaurer un développement durable en Afrique, et recommandons que ce programme prévoit des moyens de prêter assistance aux pays les moins avancés de la région et, à cet égard, exhortons la communauté internationale à étendre son assistance financière et technique au programme;

30. Accueillons favorablement la décision qu'a prise l'Assemblée générale des Nations Unies, par sa résolution A/56/180, de convoquer en 2003 une réunion ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, et apportons notre soutien total aux travaux préparatoires de cette réunion;

31. Apportons notre soutien à la mise en oeuvre effective du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ainsi qu'à la Déclaration et aux Documents d'évaluation adoptés ultérieurement par l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session extraordinaire;

32. Rappelons qu'il importe d'assurer une meilleure coordination des avis, positions et actions des PMA en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles et réaffirmons à cet égard que le Bureau de coordination des PMA créé à cette fin devrait, dans le cadre de son mandat, représenter les intérêts et préoccupations des PMA dans le système des Nations Unies, dans tous les forums de l'ONU et dans toutes les arènes nationales et multinationales;

33. Invitons les partenaires au développement à accorder une attention spéciale aux PMA sortant d'un conflit, de manière à leur permettre de reconstruire, selon qu'il conviendra, les institutions politiques et les infrastructures sociales et économiques, et à les aider à réaliser leurs priorités en matière de développement;

34. Demandons à la communauté internationale de faire en sorte que les pays qui cessent d'être des PMA connaissent une transition douce et que leurs programmes et projets de développement ne tombent pas en deçà de leur niveau antérieur;

35. Exprimons nos sincères remerciements et notre gratitude au peuple et au Gouvernement de la République du Bénin pour leur chaleureuse hospitalité et les dispositions prises pour assurer le succès de la Conférence ministérielle des PMA à Cotonou.
